

La sûreté est un domaine encore peu réglementé mais nécessitant une approche structurée afin de déterminer les besoins et les systèmes adaptés à mettre en place. Cette journée de formation permet d'acquérir les compétences principales pour la mise en sûreté d'un bâtiment.

LES ESSENTIELS POUR UNE MISE EN SÛRETÉ DES BÂTIMENTS - SU01

(Type de bâtiments concernés : tous)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître la réglementation applicable
- Comprendre les méthodes d'analyse d'un site
- Savoir appréhender les différents systèmes de sûreté
- Comprendre les interactions entre sûreté et sécurité

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les services techniques
Les responsables sûreté

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Le Code du travail
La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
Les exigences particulières (PPMS, PSE)
Les réglementations en matière de sécurité incendie

L'ANALYSE DES BESOINS ET DES RISQUES

L'environnement du site
Les points névralgiques
Le plan de zonage sectoriel
La localisation des flux
L'identification du niveau de sûreté
L'identification des critères de fiabilité

LES SYSTÈMES DE MISE EN SÛRETÉ

La vidéoprotection
Le contrôle des accès
L'alarme anti-intrusion
La sonorisation

LES INTERACTIONS ENTRE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

Contrôle des accès et issues de secours
Les Systèmes de Sonorisation de Sécurité (SSS)
Les systèmes d'hypervision
Les points de vigilance vis-à-vis de la sécurité incendie

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

